
Arrêté n°2009013-05

Arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral n° 3283/08 du 6 août 2008 portant composition de la commission locale de l'eau, du SAGE, des nappes de la plaine du Roussillon

Administration : Préfecture des Pyrénées-Orientales

Auteur : Michèle BILLAUT

Signataire : Secrétaire Général

Date de signature : 13 Janvier 2009



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des
Collectivités Locales et
du Cadre de Vie

Bureau du Cadre de Vie
Section Protection de la
Nature

Dossier suivi par :
Michèle BILLAULT

☎ : 04.68.51.68 70

☎ : 04.68.35 56 84

Mél :

michele.billault

@pyrenees-orientales.

pref.gouv.fr

Référence :

ap version 3

actualisation.doc

Perpignan, le 13 JAN. 2009

ARRETE PREFECTORAL N° 2009/13.05

Modifiant l'arrêté préfectoral n° 3283/2008 du 6 août 2008 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine du Roussillon

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 212-3 à L. 212-11 ;

VU la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et modifiant le code de l'Environnement ;

VU la circulaire du 21 avril 2008 relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 1409/2006 en date du 13 avril 2006 fixant le périmètre du SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine du Roussillon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3283/2008 du 6 août 2008 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine du Roussillon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 4147/2008 du 5 novembre 2008 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des nappes plio quaternaires de la Plaine du Roussillon ;

CONSIDERANT la fusion des services de la Direction Départementale de l'Équipement et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt depuis, le 1^{er} janvier 2009, la nouvelle appellation est "Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture" ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ MINITEL 3615 AVS 66 (1.01 FF/3mn soit 0,15 €/min)
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

Article 1er : Les dispositions des arrêtés préfectoraux n° 3283/2008 du 6 août 2008 et n°4147/2008 du 5 novembre 2008, sont modifiées comme suit :

**COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

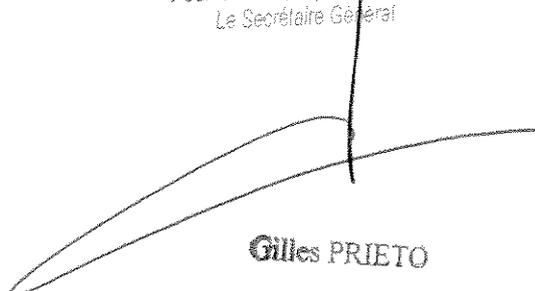
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture des Pyrénées-Orientales (2 membres) ;
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Aude (1 membre)

siégeront au sein de cette commission

Article 2 : Les autres dispositions des arrêtés préfectoraux n° 3283/2008 du 6 août 2008 et n°4147/2008 du 5 novembre 2008 demeurent inchangées.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission et qui sera publié au recueil des actes administratifs, consultable sur le site internet de la Préfecture et inséré dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Pyrénées-Orientales.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général



Gilles PRIETO